



Prime d'ancienneté et solde de tout compte

Par **labradorite**, le 17/12/2012 à 00:02

Bonsoir à tous,

Je vais certainement être bientôt licenciée économique. J'ai un peu plus de 7 ans d'ancienneté et mon employeur m'a dit via son comptable que le solde de tout compte comprenait le dernier salaire et les congés payés restants, et qu'il revenait à Pole Emploi de me verser la prime d'ancienneté; qu'ensuite Pole emploi lui faisait une facture et qu'il devait ensuite lui reverser cette somme.

Cela me paraît étrange : pourquoi ce détour ? pourquoi je ne recevrais pas cette somme directement de mon employeur avec mon solde de tout compte. Existe-t-il un texte de loi attestant de cela ?

Par avance, merci.

Par **pat76**, le 18/12/2012 à 17:28

Bonjour

C'est vraiment n'importe quoi de la part de votre employeur.

Vous avez signé un CSP?

Dites à votre employeur que vous avez obligatoirement fait des propositions de reclassement avant de procéder au licenciement économique que vous allez consulter l'inspection du travail

afin de savoir si tout cela est bien légal.

Il y a une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire qui a été déposée par votre employeur auprès du Tribunal de Commerce?